

Clermont-Ferrand, le **29 MAR. 2024**

Ligue Contre la Violence Routière 63

Objet : Ville à 30 - Radars pédagogiques
N/Réf. : Départ Ordinaire 2024 : 1074

Madame, Monsieur,

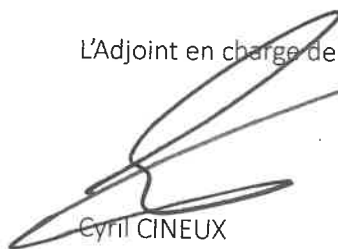
Comme suite à votre requête, j'ai le plaisir de vous communiquer l'ensemble des données en notre possession, mesurées par nos dispositifs dits "radars pédagogiques".

Ces données sont disponibles sur notre site internet « opendata.clermont-ferrand.fr », dans l'onglet « Mobilités et Transports », rubrique « Radars pédagogiques – Ville de Clermont-Ferrand » et sont téléchargeables au format de votre choix. Ce lien vous permettra également de suivre les mises à jour qui seront faites régulièrement à compter du 08 mars 2024.

Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que ces données ne peuvent, scientifiquement, pas être extrapolées à l'échelle de l'ensemble du territoire communal. En effet, les dispositifs de mesure ne sont pas répartis avec un objectif statistique, mais pour répondre à un contexte précis, appelant souvent un contrôle prolongé des comportements. Les radars pédagogiques sont souvent positionnés suite à la demande de riverains, ou de certains usagers de l'espace public, sur un lieu précis, après qu'ils ont observé des vitesses excessives, selon eux. Autrement dit, ils sont toujours positionnés sur des sites « réputés » problématiques. La probabilité qu'ils détectent des comportements inadaptés est, dès lors, probablement plus élevée que dans une distribution statistique sur le territoire.

Dans l'espoir d'avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjoint en charge de la Circulation,



Cyril CINEUX